

humble avis et comme le savent les honorables sénateurs, il n'est pas pratique de distribuer des secours aux chômeurs d'après le chiffre de la population.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRÔNE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue hier, sur la motion de l'honorable M. Bénard, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable M. BLACK: Honorables sénateurs, avant d'aborder les quelques observations que je me propose de présenter au sujet du discours du Trône, permettez-moi de dire quelques mots touchant la situation du Nouveau-Brunswick, afin que certains de mes honorables collègues puissent mieux la comprendre. J'avais déjà vu une copie de la dépêche lue par le ministre du Travail, et je crois en connaître le sens. Le renseignement que nous possédions, et qui était contenu dans le télégramme, relativement aux nombres des chômeurs, était sans doute exact au moment où il a été fourni. Jusqu'à ces derniers temps, la situation du chômage dans les Provinces maritimes était assez satisfaisante, je crois, mais, vers la mi-août, une délégation d'exploitants forestiers du Nouveau-Brunswick, surtout de ceux dont les opérations se faisaient sur les terres de la Couronne, s'est présentée devant le gouvernement local et lui a déclaré avec des preuves assez fortes—j'étais présent—qu'à moins de secours très appréciables, il y aurait dix mille chômeurs au Nouveau-Brunswick durant l'hiver, des hommes qui sont ordinairement employés dans les bois. La raison pour laquelle le ministre du Travail a été approché est que ce renseignement a paru dans la presse de la région. On lui a dit que la situation semble bien plus grave qu'il y a quelque temps.

Je ne veux pas m'attarder aux motifs, mais quiconque est au courant de l'industrie forestière de ce pays sait que nulle compagnie ne peut réaliser de profits sur les terres de la Couronne; qu'un exploitant est bien heureux s'il se rembourse de ses frais et ne perd pas son capital.

Honorables sénateurs, je désire à l'exemple de ceux qui m'ont précédé, féliciter cordialement l'honorable collègue qui occupe maintenant le fauteuil de la présidence. Il a bien mérité de sa patrie et de son parti, et je souhaite que lui et sa charmante femme vivent de longues années pour rehausser l'éclat de cette fonction distinguée. (*Applaudissements*.) Les honorables sénateurs qui ont proposé et appuyé l'adresse ont prononcé d'excellents discours, et on les a si fréquemment fé-

licités que j'hésite à leur décerner de nouveaux éloges, de peur qu'ils en soient trop fiers, et cherchent, dans la suite, à parler sans cesse. Cependant, je ne puis m'empêcher de dire à mon ami de Saint-Boniface (l'honorable M. Bénard) qu'il s'est montré trop modeste et trop silencieux en cette Chambre, et que, dans l'avenir, nous espérons l'entendre souvent. Quant à mon honorable ami de New Westminster (l'honorable M. Taylor), je l'écoute toujours avec plaisir. Je ne pense pas que les membres de l'autre côté de la Chambre l'entendent toujours avec autant de satisfaction que moi. Il ne parle jamais sans rien dire, et son langage est châtié et agréable.

Le discours du Trône n'offre pas grand-chose à la discussion, et, étant donnée la situation actuelle, c'est heureux pour le pays. Son Excellence, en quelques mots, décrit la nécessité de convoquer le Parlement à l'heure actuelle. Lorsque cette Chambre aura été saisie des propositions présentées dans une autre enceinte, nous aurons quelque chose à débattre. Il est vrai que le parti au pouvoir a toujours été en faveur de la protection, mais, en certaines circonstances, je regrette de le dire, il s'est montré trop modéré. Il est vrai aussi que, théoriquement, le parti qui fait face au ministère dans une autre Chambre a été plus ou moins libre-échangiste, mais dans la pratique, ses membres ont suivi la même conduite, ou à peu de chose près, que ceux qui siègent à la droite de l'Orateur. Quoi qu'il en soit, bien que j'ai parfaitement le droit de reconnaître que le libre-échange puisse être ce qu'il y a de mieux au monde, je suis d'avis que le Canada ne peut en retirer nul avantage. Il ne s'agit pas de savoir si nous voulons du libre-échange ou non; la question est qu'il n'est aucun pays avec lequel nous puissions traiter sur une base de libre-échange. Il y a des lois de revenu ou de tarif qui proviennent d'une protection en vigueur dans toutes les contrées de l'univers, et nous ne pouvons commercer avec nos voisins à moins que nous ne soyons sur un pied d'égalité avec eux. Je crois fermement—et je me base sur l'histoire des deux partis—que le parti au pouvoir est plus en état que l'autre, grâce à son expérience et à sa présente situation, de négocier des conventions de commerce favorables avec les autres nations.

Je désire maintenant faire allusion à certaines observations de mon collègue de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain), et de l'honorable représentant de Brandon (l'honorable M. Forke). Je les ai écoutés avec un vif plaisir. J'ai été bien aise d'entendre l'explication de mon honorable ami de Brandon (l'honorable M. Forke) relativement au motif pour lequel il s'est retiré de la coopérative du blé. Nous n'avons rien à y voir. J'ai été heureux, toute-